

COMMUNIQUE PRESSE

Nuisances sur le bassin de Lacq

A la suite des plaintes de riverains, enregistrées depuis le mois de juin, relatives à des odeurs et des irritations ressenties par des habitants résidant à proximité du bassin industriel de Lacq, le préfet des Pyrénées-Atlantiques apporte les précisions suivantes :

Rappel de la réglementation en vigueur

Sur un plan général, les installations industrielles présentes sur le bassin de Lacq doivent respecter à la fois la réglementation européenne, notamment la directive « SEVESO » et la directive « IED » portant plus particulièrement sur les émissions industrielles polluantes, et le code de l'environnement qui définit le cadre réglementaire national visant à maîtriser les risques et les impacts de ces installations.

Les activités industrielles présentes sur la plate forme Induslacq sont, de plus, soumises à l'arrêté ministériel du 2 février 1998 et, pour le cas spécifique des activités d'incinération de déchets, à celui du 20 septembre 2002 qui précise le cadre général des émissions de ces activités soumises à autorisation préfectorale.

Enfin, un arrêté préfectoral, **propre à chaque installation**, fixe des objectifs et des dispositions **spécifiques supplémentaires** au regard notamment de l'activité particulière de l'installation et du contexte environnemental dans lequel elle s'exerce.

Une information transparente

Les textes réglementaires sont consultables sur le site www.legifrance.gouv.fr pour ce qui concerne les arrêtés ministériels et sur le site internet des services de l'Etat dans les Pyrénées-Atlantiques (recueil des actes administratifs) pour les arrêtés préfectoraux.

Les informations relatives aux risques technologiques de ces installations, qui ont nécessité la mise en œuvre en 2014 d'un plan de prévention des risques autour de la plate forme de Lacq, font l'objet d'une information du public via la mise en ligne de ces données sur le site www.risques.aquitaine.gouv.fr

Sous l'égide de l'État, un Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPI) réunit annuellement les industriels, les représentants des salariés et les élus du bassin de Lacq ainsi que les associations concernées. Le Secrétariat permanent, cadre d'échange et de concertation, a pour objectif de traiter toutes les questions environnementales liées à l'activité industrielle du bassin de Lacq et les comptes rendus de ces travaux sont également disponibles dans la rubrique environnement du site Internet des services de l'Etat dans les Pyrénées-Atlantiques www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr. Les comptes rendus se trouvent aisément en inscrivant simplement le mot clé SPPI dans le moteur de recherche.

Un plan d'actions a été arrêté

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques a réuni un groupe de travail composé des services de l'Etat, des industriels, des élus concernés qui a arrêté un plan d'actions immédiat décliné autour de trois axes :

- **intensification des campagnes de mesures** chez des riverains incommodés : des prélèvements complémentaires visant à élargir le champ des recherches sont en cours,
- **appel à des laboratoires externes** spécialisés dans la détection de composants à très faible concentration,
- **modifications** temporaires de la marche de certaines unités de production contribuant à la recherche des sources d'émission des éventuelles substances incriminées.

Les services de l'Etat, en particulier la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) Aquitaine, sont chargés, indépendamment des contrôles diligentés chez chaque exploitant, du contrôle de la mise en œuvre de ce programme par les industriels.

Premières études

Des contrôles des services de l'Etat permettant d'examiner dans le détail les émissions atmosphériques des installations industrielles ont d'ores et déjà été diligentés. Après étude des premiers résultats disponibles, aucune évolution significative de ces émissions ne permet, à ce jour, d'expliquer les gênes signalées.

En parallèle, l'ARS (Agence régionale de santé) Aquitaine et l'InVS réalisent une enquête auprès des plaignants ayant accepté d'être interrogés en vue de caractériser les effets des symptômes signalés (gênes olfactives, irritations...).

Cette enquête a mis en exergue la présence de nouvelles odeurs sur le site depuis 1 à 2 ans, qui peuvent intervenir de manière soudaine et avec une durée allant de 15 minutes à quelques heures, avec une majoration ressentie depuis 3 mois à 6 mois, notamment la nuit.

Les personnes interrogées font état de symptômes : gênes respiratoires, irritatives (nez, gorge, peau, yeux) ou dans une moindre mesure digestive (nausée, vomissement). Ces gênes n'ont néanmoins impliqué aucune hospitalisation.

A ce stade de l'étude, la multiplicité des types de symptômes énoncés ainsi que les mesures environnementales effectuées par les laboratoires d'analyse, ne permettent pas d'orienter vers un polluant en particulier.

La surveillance se poursuit donc et le plan d'actions sera maintenu tant que la source de la gêne ressentie n'aura pas été isolée.

Contact presse:

Patrice ABBADIE – tél : 05 59 98 24 50/06 89 28 89 48
Lydie Lauber- 05 59 98 24 16

pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr